

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2019\_ 0163

Arrondissement de  
**TORCY**

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019,**  
L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 27 septembre, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 septembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.**

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NATALE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M. BARDET, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M. NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, Mme CAMARA, M. CALAMITA (arrivée à 19h45 avant le vote du point n° 10), Mme VICTOR-LEROCH, M. KAPLAN, M. TATI.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

M. SANCHEZ qui a donné pouvoir à Mme NAKACH,  
M. DIOGO qui a donné pouvoir à Mme NEDJARI,  
M. MAYOULOU NIAMBA qui a donné pouvoir à M. TIENG,  
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,  
Mme MONIER qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,  
M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES,  
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. BEAULIEU (jusqu'au point N°9),  
M. NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KAPLAN.

**ABSENTS** : Mme DODOTE (excusée), M. DRAMÉ, Mme PELLICOLI, M. KRZEWSKI, Mme PHAM.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme CAMARA.

**Point 4 : Modification du tableau des effectifs : mise à jour**

- suite DEL2019\_ **0163**  
 portant Modification du tableau des effectifs : mise à jour (2)

**VU**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU**, la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU**, la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU**, la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU**, le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**VU**, les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

**VU**, le tableau modifié des effectifs du personnel territorial de Noisiel annexé au budget 2019,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs,

**CONSIDÉRANT** l'avis du Bureau Municipal du 16 septembre 2019,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs comme suit :

Libellé du grade	Existant	Proposition		Effectif total du grade
		Création	Suppression	
Attaché	14		-1	13
Rédacteur principal de 2ème classe	2	1		3
Adjoint administratif principal de 1ère classe	19		-1	18
Adjoint administratif territorial	19		-1	18
Agent de maîtrise principal	7		-1	6
Adjoint technique territorial	99	1		100
Brigadier-chef principal	5	1		6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le 01 OCT. 2019  
 Affiché en Mairie le 01 OCT. 2019  
 Publié au RAA le 01 OCT. 2019